

Circulaire

Générale

colonial

Circulaire n° 22-404-1930 19/06/1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 juin 1930

Numéro JO
n° 404 du 31/07/1930

Date du numéro
31 juillet 1930

TEXTE INTÉGRAL

Le Ministre des pensions à MM. des Gouverneurs militaires de Paris, Lyon et Metz; les Généraux commandant les corps d'armée de 1à 5,7 à 13 et 15 à 20: le Général commandant supérieur des troupes du Maroc; le Général commandant supérieur des troupes de Tunisie: le Général commandant supérieur des troupes du Levant : le Général commandant les troupes de garnison de la Sarre ; le Général chef de la mission militaire française-en Pologne; le Général commandant le corps d'armée des troupes coloniales; les Commandants supérieurs des troupes des groupes aux colonies. Le Journal officiel du 15 juin 1930 publie un règlement réservant aux bénéficiaires des lois des 30 janvier 1923 et 1S juillet 1924 l'emploi de commis d'ordre et de comptabilité au ministère de l'air, et un arrêté relatif aux matières de l'examen d'aptitude professionnelle audit emploi. Les examens afférents audit emploi seront passés pour 1936 les mêmes jours que ceux de secrétaire rédactrice et secrétaire comptable audit ministère.

Pour le Ministre et par autorisation, P. le Directeur du Contentieux et des Services médicaux : Le Chef du Service des emplois réservés, CAUDEIRIER.